

La question scolaire du Nord-Ouest

Mardi, le 21 février 1905, sera une date mémorable dans l'histoire de notre pays. Ce jour-là, en effet, le premier ministre du Canada a soumis au Parlement un projet de loi créant, au Nord-Ouest, les deux nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

On attendait, avec une légitime curiosité, de savoir ce que proposerait le gouvernement au sujet du régime scolaire à établir légalement dans les nouvelles provinces. Sans connaître encore les détails de ce que sera cette organisation scolaire, nous avons appris avec une grande satisfaction que les principes suivants sont inscrits dans la constitution de ces deux provinces :

1° L'existence légale des écoles séparées ;
2° L'exemption pour les minorités de toute taxe destinée à soutenir les écoles de la majorité ;

3° La participation, proportionnée à leur état numérique, de la majorité et de la minorité à tous les octrois d'argent accordés pour fins scolaires par les gouvernements provinciaux.

Il se peut que dans la pratique la situation scolaire créée par cette loi soit loin d'être le régime idéal pour les catholiques. Toutefois il faut reconnaître que les points que nous venons d'indiquer sont de grande importance et forment même un *minimum* dont les catholiques du Manitoba et des Etats-Unis seraient heureux de profiter.

Quoique ces dispositions scolaires ne constituent pas de privilèges pour les catholiques plus que pour les protestants, mais qu'elles soient au contraire également favorables aux différents cultes, il semble que dans plusieurs parties du Canada il s'organise une campagne très violente contre l'adoption des clauses relatives aux écoles séparées. Comme un journal en faisait la remarque, on dirait que la loi soumise au Parlement impose aux protestants l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques !!

Une chose que nous ne pouvons parvenir à nous expliquer, c'est qu'il puisse y avoir des gens qui, ayant toute liberté de faire donner à leurs enfants l'éducation qu'ils veulent, se refusent à laisser les catholiques donner, eux aussi, à leurs enfants